

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>te</sup> B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN.

1913

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

*Rue de la Limite, 21.*

1913

# Jean-Baptiste Chrysogome MARQUART

ESSAYEUR GÉNÉRAL,

PUIS WARADIN DE LA MONNAIE DE BRUXELLES,

SA VIE,

SON ŒUVRE COMME MÉDAILLEUR

---

1749-1794

---

Le but de cette étude est de faire connaître la vie d'un officier monétaire dans les Pays-Bas autrichiens et de montrer comment se recrutait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le haut personnel de l'Administration des Monnaies à la suite des réformes introduites dans cette administration par l'Impératrice Marie-Thérèse.

Jean-Baptiste Chrysogome Marquart était fils de Guillaume Marquart qualifié de « bourgeois et habitant de Bruxelles » dans l'ordonnance qui le nomma essayeur général de la Monnaie de cette ville, le 16 septembre 1726, en remplacement de Marc Rimbaut, démissionnaire (1). Sa mère avait nom A.-F. Mahieu (2).

(1) Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies, liasse n° 3. Marc Rimbaut occupait ce poste depuis le 19 septembre 1712.

(2) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, répertoire n° 25, D. 46, M.

N'ayant qu'un fils, Guillaume Marquart s'efforça de l'instruire non seulement dans le métier d'orfèvre, qui avait aussi été le sien, mais il lui fit donner, en outre, quelques notions de chimie et de métallurgie et l'envoya pendant plusieurs années poursuivre son apprentissage et ses études à Paris. Il est probable que Jean-Baptiste Marquart ne revint à Bruxelles qu'à la mort de son père pour solliciter sa succession au poste d'essayeur général de la Monnaie. Après avoir subi l'examen réglementaire, il obtint cette place, qui comportait 78 florins de gages fixes, plus certains profits et immunités, par commission en date du 14 juin 1749 (1). Cette commission était accompagnée d'une « Instruction selon laquelle l'essayeur général des Monnoyes de S. M. Imp. et R. en son pays de par deçà aura à se conduire », qu'à titre documentaire nous croyons bien faire de reproduire en annexe.

Nous nous bornerons à rappeler ici, d'après un écrit officiel du temps (2), que « l'essayeur général est chargé scavoir de faire les opérations des boêtes des monnoies, les fonctions de contre-essayeur, tant pour les fontes que des matières d'or et d'argent qui se livrent dans la Monnoye, ainsi que les essais des minéraux et autres ».

(1) Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes, reg. 588, fol. 256, et Jointe des Monnaies, liasse n° 5.

(2) Archives générales du Royaume. Conseil des Finances, carton n° 385.

Voici la liste des outils, servant à la Monnaie pour les essais, remis alors à Marquart et qui avaient été à la disposition de son père :

- » Quatre formes de cuivre de différentes grandeurs à faire les coupelles ;
- » Deux tas, l'un à planir et l'autre à forger ;
- » Deux marteaux, l'un à planir et l'autre à forger ;
- » Deux molettes à mettre au four ;
- » Une molette pour la forge ;
- » Une forme à quinze trous de différentes grandeurs à jetter ;
- » Des bales de plomb de différents poids ;
- » Une tenaille à couper les jets de plomb ;
- » Une tenaille à forger (1) ».

Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'art de la médaille, jadis l'une des plus pures gloires du pays, était complètement déchu de son antique splendeur et ne comptait plus, comme représentants, aux Pays-Bas autrichiens que trois artistes d'un talent plus que modeste : Jacques Roettiers, à Anvers, François Harrewyn, à Bruxelles, et Norbert Heylbroeck, à Gand puis à Bruges.

Le gouvernement autrichien finit par s'émouvoir de cette situation qui menaçait de devenir inquiétante, surtout au point de vue de la bonne fabrication des monnaies, et le duc de Silva-Ta-

(1) Archives générales du Royaume Chambre des Comptes, registre 588, fol. 241.

ronca, président du Conseil des Pays-Bas à Vienne, adressa, vers la fin de l'année 1752, un rapport à l'impératrice Marie-Thérèse « touchant la conve-  
 » nance d'avoir aux Pays-Bas de bons et parfaits  
 » graveurs des monnoies qui y manquent depuis  
 » longtemps » et dans lequel il suggère l'idée de  
 faire venir à Vienne « deux jeunes gens de bonne  
 » disposition pour s'y perfectionner dans cet art  
 » sous le graveur Donner (1) ».

Mathias Donner, né à Kremnitz en 1704 et mort à Vienne vers 1767, médailleur de la Cour, premier graveur de la Monnaie de Vienne et professeur à l'Académie impériale des Beaux-Arts, était un artiste de grande valeur qui forma de nombreux élèves de mérite (2).

La proposition du duc de Silva-Taronca, approuvée par Marie-Thérèse, fut transmise au gouvernement des Pays-Bas autrichiens par les soins du ministre plénipotentiaire, comte de Königsegg-Erps.

Le secrétaire d'État et de guerre de Crumpipen remit, le 30 juin 1753, au conseiller aulique et secrétaire du Conseil suprême des Pays-Bas, de Neny, un mémoire favorable sur la question et une consulte de la Jointe des monnaies, en date du 27 août suivant, émit l'avis d'envoyer à Vienne l'essayeur général, Jean-Baptiste Marquart, et

(1) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays Bas à Vienne, répertoire n° 25, D 46, M.

(2) FORRER, *Biographical Dictionary of Medallists*.

Jean-Baptiste Harrewyn, fils de François Harrewyn, graveur particulier de la Monnaie de Bruxelles, afin de les y faire travailler deux ans (1).

Cet avis fut adopté et nos jeunes gens se mirent en route, Harrewyn dès le 14 septembre, et Marquart seulement le 25 novembre 1753.

Le gouvernement leur avait accordé un léger subside pour faire face aux frais du voyage de Bruxelles à Vienne, fort long à cette époque (2) et une pension annuelle de 200 florins de Brabant, sous la réserve expresse de ne pouvoir entreprendre aucun travail pour leur compte et de consacrer tout leur temps aux études

Ils se mirent, paraît-il, courageusement à la besogne dès leur arrivée dans la capitale de l'Autriche ; mais ils s'aperçurent bientôt que la pension qui leur avait été octroyée était absolument insuffisante pour vivre.

Marquart, le plus hardi, se rendit à diverses reprises chez le duc de Silva-Taronca, pour lui faire part de leur pénible situation. Pour lui surtout la vie était difficile car, faisait-il remarquer, il était le seul soutien de sa vieille mère, d'une sœur et d'un oncle fort âgé, auxquels il devait abandonner les faibles appointements qu'il continuait

(1) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, répertoire n° 25, D. 46, M.

(2) Le 17 octobre 1753, il avait été remis à Marquart 200 florins pour ses frais ensuite du décret du 2 septembre précédent. (Archives générales du royaume. Jointe des Monnaies, liasse n° 31.)

à toucher en sa qualité d'essayeur général de la Monnaie de Bruxelles. Il n'avait donc pour toute ressource à Vienne, que sa pension de 200 florins de Brabant qui équivalait à seulement 143 florins d'Allemagne.

Le duc reconnut le bien-fondé des doléances de l'élève graveur et, d'accord avec le comte de Königsegg, il obtint, au commencement de 1755, que la subvention servie aux jeunes artistes fût portée à 400 florins, argent courant de Brabant, « afin de » les animer à se mettre d'autant mieux en état de » rendre dans la suite à S. M. les services que l'on » peut espérer pour les monnoies des Pays-Bas(1). »

Ainsi encouragé, Jean-Baptiste Marquart adressa quelques semaines après à son protecteur, le duc de Silva-Taronca, un long mémoire pour le supplier d'user de son influence afin d'obtenir qu'on lui fasse venir de Bruxelles « les matrices tant des » petits que des grands poinçons, avec lesquelles » on faiz les carrés des monnoies, qui sont en » cours aux dits pais, afin que nous (lui et Harre- » wyn) pourrions en tirer des poinçons et avec » les dits poinçons nous évertuer et exercer à faire » des carrés propres à monnoyer, s'il se trouve » quelques corrections à y faire, le sieur Directeur » Donner le fera, et par là nous mettra au fait de » bien graver les dits carrés (2). »

(1) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne. Répertoire n° 25, D. 46. M.

(2) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne, Répertoire n° 26, D. 49, M.











































































































